

Madame, Monsieur,

C'est avec joie que nous vous accompagnerons pour la préparation et la célébration du baptême.

Nous vous invitons à contacter le **Père Eugénio au 06.85.26.59.20 par sms ou whatsapp** pour convenir d'un rendez-vous afin de discuter des préparatifs et de la date que vous souhaiteriez pour le baptême. Vous trouverez également les dates de préparation que nous avons pour l'instant dans la section « **PLANNING** » de l'onglet « **Baptême** » de notre site internet.

Quelques informations importantes à noter sur le déroulement des préparatifs et le montage du dossier d'inscription au baptême :

La célébration du baptême est toujours précédée d'une préparation qui se déroule en 2 parties :

- Une 1^{ère} réunion qui concerne le sacrement de baptême et votre motivation. Elle vous permettra également de rencontrer le Père Eugenio, curé de la paroisse qui baptisera votre enfant et se déroulera avec d'autres parents de futurs baptisés.
- Une 2nde réunion : pour préparer la liturgie du baptême : chants, textes, musiques, litanie des Saints. Cela vous sera expliqué lors de la 1^{ère} réunion.

Les baptêmes ont lieu généralement les **dimanches après la messe de 10h30**, soit aux environs de 11h30-45. Vous êtes conviés à la messe et il faudrait que vous soyez présents 10' avant la fin de la messe car les futurs baptisés sont accueillis par l'assemblée.

Pour les documents à fournir, il nous faudra :

- **Votre acte de naissance ou celui de votre enfant** (en version originale*)
- **Les extraits de baptême du parrain et de la marraine** (en version originale*), qu'ils devront se procurer eux-mêmes auprès de la paroisse de leur baptême. En principe, le parrain et la marraine doivent avoir 16 ans révolus. S'ils ne sont pas baptisés, ils seront uniquement témoins. En ce qui concerne ce document, la photo de leur livret de famille catholique ne convient pas : le document doit être lisible, imprimable et comporter prénoms, nom de famille du baptisé et nom de la paroisse du baptême. Il ne peut y avoir 2 parrains ou 2 marraines.
- Enfin, si vous n'habitez pas sur le territoire de la paroisse, il nous faudra une **dérogation de lieu** à demander au curé de votre paroisse vous vous autoriser à célébrer le baptême de votre enfant en dehors de votre paroisse habituelle.

*** Version originale = documents originaux signés et datés, (pas de photocopie, pas de photographie du document officiel) et à envoyer par la poste ou à déposer dans la boîte aux lettres de la paroisse ou bien à donner en main propre au père Eugenio. Merci de mettre une note pour préciser que les documents sont pour les dossiers de baptême de votre enfant.**